



BILAN ENERGETIQUE CECB PLUS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
IBAN :

Bâtiment	
Parcelle n° :	N° ECA :
Rue / lieu-dit :	
Année de construction :	Surface de référence énergétique (SRE) : m ²
Affectation (selon SIA 380/1) : <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre:	
Consommation annuelle électricité :	kWh
Consommation annuelle d'énergie (chauffage et eau chaude) :	kWh

Documents à transmettre pour le versement de la subvention
<input type="checkbox"/> Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale
<input type="checkbox"/> Copie du rapport de l'étude énergétique CECB Plus et du plan des mesures
<input type="checkbox"/> Copie de la facture nominative de l'étude CECB Plus acquittée et de la subvention cantonale touchée

Conditions d'octroi
<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la décision d'octroi de la subvention• Remettre à la Commune une copie du rapport de l'étude énergétique et du plan des mesures• Versement sur présentation de la facture de l'étude et d'une copie des subventions touchées• 20 % du coût subvention cantonale déduite, au maximum 500.- par étude

Procédure

- La demande est à adresser au l'administration communale d'Etoy
Commune d'Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy
Tél: 021 821 32 32
e-mail: greffe@etoy.ch
- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La commune examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- La Subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la municipalité concernant l'application du règlement sur le règlement sur le fonds communal pour le développement durable et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date :

Signature du propriétaire (ou son représentant/administrateur) :

Décision de la Municipalité

Sur la base des documents fournis et des conditions d'octroi, la Municipalité d'Etoy a décidé, dans sa séance du

De fixer le montant de la subvention à :

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J. M. Fernandez

S. Ruchet